



3, rue Lucien Piron
93110 – ROSNY-SOUS-BOIS
Loi 1901 – N° 74-962

01 45 28 11 24
06 13 77 33 84
contact@abcdrosny.com

LE SALON DU SAVOIR-FAIRE DE ROSNY

10 et 11 octobre 2026

Règlement intérieur du salon

1- Objet et nature de la manifestation

Le Salon du savoir-Faire de Rosny-sous-Bois est un salon permettant la vente de tous les articles **faits mains**.

La vente de vêtements, chaussures, maroquinerie, tissus et articles de mercerie n'est pas autorisée (autre que les créations des exposants). Aucun stand de nourritures, excepté celui des organisateurs, ne sera autorisé.

Les règles sanitaires en cours devront être, scrupuleusement, respectées.

2- Inscription

Les futurs exposants devront retourner **TOUS** les documents suivants avant le 1^{er} octobre 2026 à l'ABCD : Mme DARGÈRE Lucienne

Boite 52
03 rue Lucien Piron
93110 – ROSNY-SOUS-BOIS

- **Le bulletin d'inscription dûment rempli,**
- **Un chèque du montant correspondant au nombre de tables sollicité,**
- **L'attestation d'engagement à respecter le présent règlement,**
- **La photocopie d'une pièce d'identité.**

Un accusé de réception sera envoyé à chaque participants.

Les chèques seront mis à l'encaissement la semaine précédent le salon.

Seuls les désistements communiqués 8 jours au plus tard, avant la date de la manifestation pourront faire l'objet d'un remboursement.

En cas d'arrêté préfectoral la manifestation pourra être annulée, dans ce cas les chèques ne seront pas encaissés.

3- Attribution des emplacements

L'organisateur établit le plan de la manifestation et répartit librement les emplacements en fonction des arrivées des inscriptions, contraintes techniques et de sécurité en s'efforçant néanmoins de tenir compte des souhaits exprimés par les exposants.

Aucune réclamation relative à l'emplacement attribué à l'exposant ne sera prise en considération. En aucun cas l'association ABCD ne répondra vis-à-vis de l'exposant des conséquences qui pourraient découler de l'emplacement qui lui a été attribué.

4- Surface et tarifs des stands

Une table de 1,80 m sur 0,80 m est à votre disposition ainsi que 2 chaises et une grille.

Compte tenu des contraintes de surface et de sécurité, il est formellement interdit de déposer des objets, caisses ou portants devant les tables. Si cela se produit, l'organisateur se verra dans l'obligation de faire retirer la totalité des objets exposés.

Le bulletin d'inscription ne peut être modifié, le nombre de tables doit être clairement indiqué sans rature.

Tarifs :

Il ne sera accordé que deux tables maximum par exposant.

1 table	28 euros
2 tables	50 euros.

Les tables seront livrées sans nappe.

5- Installation sur les stands

L'installation sur les stands se fait **impérativement le samedi entre 8h00 et 10h00**.

L'ouverture au public est prévu de 10h00 à 17h30.

Il est formellement interdit de procéder à l'installation sur le stand sans s'être auparavant identifié auprès de la personne chargée de la mise en place.

Aucun emplacement ne sera communiqué aux exposants avant vérification de l'inscription.

Il est impératif d'être présent à l'ouverture et à la fermeture du salon.

L'exposant est responsable de son stand, aucun dédommagement ne sera accordé en cas de vol ou dégradations.

Les marchandises pourront rester sur les stands entre le samedi soir et le dimanche matin, la mairie étant placée sous surveillance.

6- Acceptation du règlement intérieur

Le présent règlement s'applique dans son intégralité à toutes demandes d'inscription.

Nous vous rappelons que nos amis les chiens ne sont pas admis dans la mairie, sauf les chiens guides.

La réservation sera effective à compter de la réception du paiement et de **TOUS LES DOCUMENTS**, sous réserve de disponibilité de place.

A la fin du salon les emplacements devront être rendus propres. Des sacs poubelles seront distribués à chaque exposants

7- Restauration

Un stand vous proposera café, thé, boissons froides et gâteaux durant la manifestation. A vous de prévoir vos repas.

8- Adresse du Salon du savoir-Faire de Rosny

Hôtel de Ville

20, rue Claude Pernès

93110 – ROSNY-SOUS-BOIS



ATTESTATION D'ENGAGEMENT

Je soussigné Madame, Monsieur,
m'engage à respecter les termes du règlement intérieur du SALON DU SAVOIR-FAIRE de l'association ABCD organisé les 10 et 11 octobre 2026.

Le : à :

Signature